

29 mars 2006

M. Yves Drolet, Directeur régional

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue

70, boul. Québec, bur. 100

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

**Objet: Commentaires du CREAT dans le cadre des consultations sur l'information de base du Plan d'affectation du territoire public**

Monsieur Drolet,

Après avoir pris connaissance du *Texte sur l'information de base* et des cartes 1, 2 et 3 soumis à la consultation, nous vous transmettons nos commentaires qui traduisent nos intérêts par rapport à l'utilisation des terres et du domaine de l'État.

D'abord, nous tenons à exprimer notre contentement face à la présente démarche de consultation qui constitue, selon nous, une grande avancée pour une gestion gouvernementale plus transparente des terres publiques. Nous souhaitons ardemment que cette démarche se traduira ultimement par une gestion davantage axée sur la protection de l'environnement, élément souvent négligé de la triade du développement durable.

Ensuite, nous tenons à souligner que la présentation de l'information, sous forme de cartes où toute l'information est superposée et regroupée sous une dizaine de rubriques générales, ne facilite pas sa compréhension. Il serait aussi utile d'avoir accès à des cartes pour chacune des municipalités régionales de comté. De plus, nous croyons que par souci d'équité et de transparence, les versions électroniques des différentes couches d'information cartographiées soient accessibles à tous les partenaires consultés et non pas seulement aux organismes gouvernementaux.

#### **La qualité de l'eau**

Il y a, selon nous, une lacune importante dans le *Texte sur l'information de base*, au chapitre *Contexte régional de planification*. Dans la section *Dimensions environnementales*, on a passé outre la description de la qualité de l'eau de surface (lacs et rivières). Or, la qualité de l'eau de surface est un facteur déterminant les types d'utilisation du territoire possible si l'on veut préserver les différents usages de l'eau de surface (baignade, pêche, sports nautiques, prise d'eau potable, etc.). En effet, les activités pratiquées sur le territoire du bassin versant d'un lac ou d'un cours d'eau (ex. : la villégiature, la foresterie ou l'agriculture) ont une influence directe sur la qualité de l'eau de ce lac ou de cette rivière.

L'Abitibi-Témiscamingue affiche un retard important quant à la connaissance de la qualité de ses eaux de surface. À ce jour, le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) n'a octroyé que très peu de ressources pour documenter la qualité de l'eau des lacs et des rivières de la région. Cependant, certaines données existent pour les rivières Harricana,

Kionojévis, Des Outaouais, Bourlamaque<sup>1</sup> et pour le lac Abitibi et ses affluents<sup>2</sup>. Ces données révèlent la mauvaise qualité de ces plans d'eau durant l'été (matières en suspension, phosphore et cyanobactéries) pouvant restreindre les usages de l'eau (en particulier dans le cas des cyanobactéries).

Nous sommes donc d'avis que les données existantes sur la qualité de l'eau des lacs et des rivières en région devraient faire partie intégrante du *Texte sur l'information de base*, au chapitre *Contexte régional de planification*, dans la section *Dimension environnementale*.

De plus, puisque la mauvaise qualité de l'eau des lacs et des rivières de la plaine argileuse semble reliée à la nature argileuse des sols,<sup>3</sup> nous sommes d'avis que cette situation se doit d'être mentionnée dans le *Texte sur l'information de base*, au même titre que le bon potentiel agricole qu'elle représente<sup>4</sup> puisqu'il nous faudra, par exemple, concilier le développement de l'agriculture et la préservation des usages de l'eau.

Par ailleurs, puisque les eskers de la région sont susceptibles de servir de source d'approvisionnement en eau potable, nous considérons qu'ils devraient être identifiés sous la rubrique *Protection* plutôt que sous la rubrique *Industries et Services*. Cela est d'autant plus important dans le contexte actuel où les principaux risques de contamination de l'eau des Eskers sont associés à l'exploitation, sur les eskers, de gravières, sablières et de dépôts en tranchés.

#### **Parcs à résidus miniers abandonnés.**

On retrouve en Abitibi-Témiscamingue 1 090 hectares recouvert de résidus miniers abandonnés, dont 826 hectares de résidus générateurs de drainage minier acide<sup>5</sup>. Ces superficies qui ne sont plus gérées par l'industrie minière mais par le Gouvernement québécois, représentent un immense potentiel de contamination pour les territoires et cours d'eau environnant. Pour ces raisons, nous recommandons que ces superficies soient identifiées sur les cartes dans la rubrique des *Contraintes* au lieu d'être regroupées au sein de la rubrique *Mines*.

---

<sup>1</sup> *Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine, Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, Abitibi-Témiscamingue-région administrative 08*, Environnement Québec, 21 novembre 2002.

<sup>2</sup> *Présence de cyanobactéries sur les rives québécoise du lac Abitibi*, Direction de la santé publique de la Régie Régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001. *Résultats de la campagne d'échantillonnage 2001 pour les cyanobactéries dans la portion québécoise du lac Abitibi*, Direction de la santé publique de la Régie Régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2002. *Les cyanobactéries au lac Abitibi, résultat de la campagne d'échantillonnage 2002 au Québec et en Ontario*, Direction de la santé publique de la Régie Régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2003.

<sup>3</sup> *Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine, Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, Abitibi-Témiscamingue-région administrative 08*, Environnement Québec, 21 novembre 2002, page 12.

<sup>4</sup> *Texte sur l'information de base*, Ressources naturelles et faune Québec, page 7 et 17.

<sup>5</sup> Les sites miniers abandonnés au Québec, Présentation de **Johanne Cyr**, chimiste, M.Sc. Chargée de projets - restauration des sites miniers, Service du développement et du milieu miniers, Direction du développement minéral, Ressources naturelles et faune Québec, juin 2005.

[http://www.creat08.ca/pdf/even\\_coll/mines/cyr\\_j.pdf](http://www.creat08.ca/pdf/even_coll/mines/cyr_j.pdf)

## Aires protégées

Toutes les aires protégées *projetées* devraient être identifiées aux cartes sous la rubrique protection. De plus, la proposition d'aire protégée dans le bassin versant de la rivière Dumoine, présentée au MDDEP en 2004 par le Comité Dumoine<sup>6</sup>, de même que les propositions d'aires protégées *Pascagama*<sup>7</sup> et *Vallées des montagnes blanches*<sup>8</sup> déposées à l'automne 2005 par l'initiative *Aux Arbres citoyens*, devraient selon nous, être identifiées sur les cartes sous la rubrique *Protection*. L'identification de ces secteurs au PATP est essentielle selon nous pour atteindre les objectifs de protection que le Québec s'était engagé à atteindre lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, et qu'il a révisé à la baisse dans sa Stratégie nationale sur les aires protégées.

En vous remerciant, Monsieur Drolet, de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Jacinthe Châteauvert, présidente

c.c. **Marie-ève Marchand**, coordonnatrice de la campagne Dumoine, Société pour la nature et les parcs Canada (SNAP) (1030 Beaubien Est, bur. 3030 Mtl, H2S 1T4

**Édith Van de Wall**, directrice régionale, Direction régionale du MDDEP (180, boulevard Rideau, 1<sup>er</sup> étage, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9) Vérifier son titre : 763-3333

**Mélanie Desrochers**, Chargée de projets – Aires protégées, Nature Québec / UQCN  
(Bureau 207  
870, avenue De Salaberry  
Québec (Québec) G1R 2T9)

---

<sup>6</sup> Protégeons le dernier bassin versant intact dans le sud du Québec, Proposition détaillée d'aire protégée dans le bassin versant de la rivière Dumoine, document de travail, Société pour la nature et les parcs du Canada, février 2006.

<sup>7</sup> [http://auxarbrescitoyens.com/article.php?id\\_article=0392](http://auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0392)

<sup>8</sup> [http://auxarbrescitoyens.com/article.php?id\\_article=0417](http://auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0417)